

Qu'est-ce que l'impôt du progrès social, monsieur l'Orateur? Demandons-nous ce qu'un homme marié, qui a deux enfants admissibles aux allocations familiales, paiera, eu égard à l'augmentation? Un contribuable, dont le revenu est de \$3,500 par année paie actuellement \$102 d'impôt; il paiera \$16 de plus, par suite de la hausse de l'impôt. Celui qui gagne \$4,000 par année paie actuellement \$184 d'impôt et il paiera \$26 de plus. Celui qui gagne \$4,500 par année paie actuellement \$275 d'impôt et il en paiera \$36 de plus. Celui qui gagne \$5,000 paie présentement un impôt de \$376; il lui en coûtera \$46 de plus, en vertu de l'augmentation. Celui qui gagne \$6,000 payait \$597; il devra dorénavant déboursier \$66 de plus. Celui qui gagne \$7,000 paie \$842 actuellement et il devra payer \$86 de plus, à compter du 1^{er} janvier 1969.

Mais la marge n'est pas tellement grande entre celui qui gagne \$5,000—comme je le disais plus tôt—et celui qui gagne \$10,000. Au fait, celui qui gagne \$10,000 paie actuellement \$1,644, mais il ne paiera que \$120 de plus. Ce n'est même pas deux fois ce que paie celui qui gagne \$5,000 par année! Quant à celui qui gagne \$15,000 ou \$25,000 par année, il paiera le maximum de \$120, comme je le disais tout à l'heure. Monsieur l'Orateur, cet impôt que le ministre a appelé impôt de «progrès social» est, à mon avis, un impôt d'«injustice sociale». Ce seront encore les gagne-petit, les petits salariés qui paieront la facture, parce que celui qui gagne \$8,000, \$15,000 ou \$25,000 par année se moque bien de payer \$120 de plus.

Le gouvernement libéral a présenté huit budgets depuis 1963 et il a augmenté l'impôt sur le revenu des particuliers quatre fois. Un budget a réduit les impôts—évidemment, à la veille des élections—et trois n'ont apporté aucun changement.

L'impôt sur le revenu des particuliers, monsieur l'Orateur, est saturé à tous les degrés. Les contribuables sont taxés aux niveaux provincial, scolaire, municipal et fédéral et ils ne peuvent plus payer d'autres impôts.

Ainsi, lorsqu'on parle d'un impôt de progrès social, je dis que, à mon avis, le ministre s'est trompé fortement. On devrait l'appeler—je le répète—l'impôt de l'«injustice sociale.»

Monsieur l'Orateur, il est évident que le nouveau budget va créer, entre les provinces et le gouvernement fédéral, de nouvelles tensions, parce que le très honorable premier ministre du Canada a déclaré l'autre jour, à

[L'hon. M. Asselin.]

Halifax, que les provinces ne doivent pas s'attendre à recevoir aucune partie des impôts qui seront perçus par le gouvernement fédéral. Dieu sait si elles sont présentement aux prises avec des problèmes financiers inquiétants!

Il est bon de présenter des lois sur le statut des langues—j'en suis—mais je pense que la première réforme qui s'impose, et c'est celle qui a été recommandée par le Conseil économique du Canada, c'est d'amender la Constitution de façon à établir de nouvelles juridictions entre le gouvernement fédéral et les provinces, afin que ces dernières puissent recevoir les sommes d'argent qui leur permettront d'honorer leurs obligations dans les domaines social, industriel et économique.

Si le très honorable premier ministre veut vraiment s'occuper du sort des provinces, nous lui conseillons de proposer, à la prochaine conférence fédérale-provinciale, un amendement à la Constitution qui permettrait aux gouvernements fédéral et provinciaux de discuter ensemble des juridictions et des champs de taxation, afin de dissiper ce climat de tension qui existe entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Monsieur l'Orateur, si le gouvernement fédéral ne veut, en aucune façon, donner une partie des impôts aux provinces, lors des prochains arrangements fiscaux, où les provinces prendront-elles leur argent? Évidemment, les provinces ne peuvent pas faire de miracles. Leur seule façon d'avoir des revenus, c'est de faire comme le gouvernement fédéral: taxer les contribuables. Et le contribuable du Québec ou du Canada, jusqu'au prochain exercice financier, sera encore taxé davantage, parce que le gouvernement fédéral ne veut pas laisser aux provinces des champs de taxation qui leur appartiennent et auxquels elles ont droit.

Monsieur l'Orateur, les besoins des provinces sont extrêmement importants et vont grandissant d'année en année.

En 1967, le Québec a dépensé \$591,614,300 pour fins d'éducation seulement, à même un budget de 2 milliards 791 millions. En 1968-1969, il y a consacré \$706,178,300 d'un budget total de 2 milliards 956 millions.

Une voix: Quelle est la part du gouvernement fédéral?

L'hon. M. Asselin: Je vous le dirai tout à l'heure.